



**Vous avez des questions concernant cet avis ?
Veuillez composer sans frais : 1-855-887-2244**

Avis d'accès aux documents reliés aux procurations pour l'assemblée annuelle d'Intact Corporation financière

Date et lieu de l'assemblée:

Quand : Le 8 mai 2019
11h30 (heure de l'Est)

Où : **Musée des beaux-arts de l'Ontario**
317, rue Dundas Ouest
Toronto (Ontario) M5T 1G4

Cette année, comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Intact Corporation financière (la « compagnie ») utilisera le mécanisme de « notification et d'accès » pour livrer les documents liés à l'assemblée aux actionnaires. Le mécanisme de notification et d'accès permet les actionnaires à recevoir un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote afin de voter à l'assemblée. De plus, ce mécanisme de notification et d'accès permet à la compagnie d'afficher la circulaire en ligne au lieu de l'envoyer à chaque actionnaire, ce qui économise des frais d'impression et de mise à la poste appréciables et réduit considérablement la consommation de papier de la compagnie.

Vous trouverez ci-joint avec cet avis un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions (voir « Vote » ci-dessous). Il est très important que vous lisiez attentivement la circulaire avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

La circulaire et les autres documents pertinents sont disponibles à :

www.intactfc.com/assemblee2019

OU

www.sedar.com

Questions soumises à l'assemblée :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et le rapport de l'auditeur y afférent ;
2. nommer l'auditeur ;
3. élire les administrateurs ;
4. approuver la résolution consultative pour accepter l'approche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe; et
5. délibérer sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Pour de plus amples détails, voir :

Section 3.1 de la circulaire et le rapport annuel 2018

Section 3.2 de la circulaire

Sections 3.3 et 4.1 de la circulaire

Sections 3.4 et 7 de la circulaire



COMMENT DEMANDER UNE COPIE PAPIER DES DOCUMENTS RELIÉS À L'ASSEMBLÉE

Sur demande, nous enverrons sans frais une copie papier de la circulaire à tout actionnaire qui en fait la demande dans l'année qui suit la date de dépôt des documents reliés à l'assemblée sur SEDAR.

Avant l'assemblée

Par téléphone sans frais en composant le 1-877-907-7643 pour demander une copie papier des documents reliés à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire bénéficiaire, vous pouvez demander une copie papier des documents reliés à l'assemblée à www.proxyvote.com en utilisant le numéro de contrôle sur votre formulaire d'instruction de vote.

Si votre demande est faite avant le 8 mai 2019 (la date de l'assemblée), les documents reliés à l'assemblée vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande.

Veillez prendre note que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote ; veuillez conserver celui que vous avez déjà pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Après l'assemblée

Par téléphone sans frais en composant le 1-877-907-7643 pour demander une copie papier des documents reliés à l'assemblée. Si votre demande est faite après le 8 mai 2019 (la date de l'assemblée), la circulaire vous sera envoyée dans les dix jours civils qui suivent la réception de votre demande.

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez composer le 1-855-887-2244.

VOTE

Veillez noter que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis.

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par téléphone, par télécopieur ou par la poste.

Veillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct pour connaître la manière de voter au moyen de ces méthodes.

Pour être valide, le formulaire de procuration ou le formulaire d'instruction de vote doit être soumis par Internet, téléphone, la poste ou télécopieur au plus tard le 6 mai 2019, à 12 h (heure de l'Est) ou si l'assemblée est ajournée, 24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée.